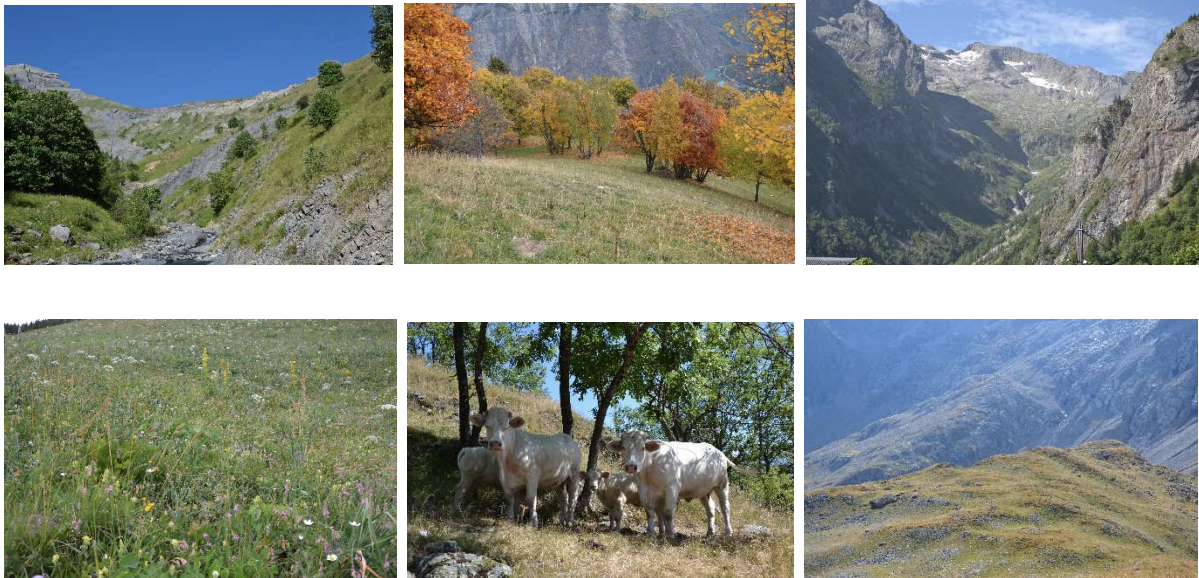


Diagnostic des surfaces pastorales de la commune de Villard Notre Dame



...

Chapitre III : Synthèse et perspectives

Les principales conclusions suivantes ont été développées au sein des différentes parties du document :

1- Pas de fonction pastorale pour le vallon de Pierre Grosse, qui constitue une réserve de faune pour l'ACCA et sur lequel se situe la prise d'eau alimentant le village en eau potable.

2- Le vallon des Sources, actuellement non mobilisé pour du pâturage, présente un potentiel pastoral pour un petit troupeau ovin, mais sa mobilisation serait conditionnée à plusieurs facteurs :

- Capacité d'accueil d'un troupeau de 350 à 400 brebis sur 1 mois
- Pas de souci d'abreuvement du fait des sources et torrents sur les différents secteurs
- Nécessité d'un logement pour un berger sur un mois

- Présence de chiens de protection avec le troupeau du fait du contexte avéré de prédation
- Raisonner l'articulation avec l'activité de fréquentation touristique du refuge : mise à disposition du refuge pour le berger ? Présence du troupeau et des chiens à proximité du logement, ...
- Nécessité d'avoir des surfaces de pâturage complémentaires pour le début et la fin de la saison d'estive, à priori non disponibles pour le moment sur la commune car mobilisées par le troupeau bovin.

3- L'alpage du Carrelet : un troupeau bovin actuellement en place avec une conduite très ajustée, mais quelques évolutions possibles

- Un alpage adapté à un pâturage bovin, mais qui serait également mobilisable pour des troupeaux de brebis.

Une ressource fourragère disponible évaluée à 130 000 Unités Fourragères, pour une capacité d'accueil équivalent à 130 UGB (Unité Gros Bétail) sur 100 jours. Par exemple 130 vaches ou 1300 brebis sur 100 jours.

Ce niveau de chargement global peut s'organiser différemment selon les effectifs et la durée de présence du troupeau sur la montagne.

Cette capacité d'accueil correspond au chargement actuellement en place avec le troupeau bovin.

La gestion actuelle en parcs de pâturage permet une bonne gestion de la ressource disponible et de bons niveaux de pâturage en fin de saison. Toutefois ; quelques évolutions pourraient être envisagées, en termes d'équipements et de conduite.

Intérêt de la mise en place de points d'abreuvement complémentaires, notamment à la Croix du Sapey pour limiter les déplacements des animaux, optimiser la valorisation des ressources fourragères, et éviter les érosions assez fortes liées à ces déplacements vers le seul point d'abreuvement disponible à l'autre extrémité du parc. Avec deux points d'abreuvement, une refente de parc serait même envisageable.

Avoir une vigilance sur l'évolution des débits d'alimentation des points d'abreuvement du parc du Carrelet du fait des évolutions climatiques et anticiper leur sécurisation si nécessaire, par la mise en place d'un stockage par exemple (citerne souple).

La conduite actuelle permet une bonne maîtrise des dynamiques de végétation, notamment sur les vieux prés des parcs à proximité du village, même si la maîtrise ne peut être complète sur ces surfaces extrêmement pentues.

Des ajustements pourraient toutefois être testés pour limiter un peu plus ces dynamiques : légère hausse des chargements instantanés dans ces parcs, repasse en fin de saison sur le parc de Lafond Bas (seul parc non pâturé en fin de saison), interventions complémentaires très localisées pour permettre l'accès des animaux à certains secteurs cibles.

4- La création d'une AFP pour constituer une unité de gestion cohérente et pouvoir bénéficier de fonds publics pour les aménagements pastoraux

Le morcellement foncier et la dominance des propriétés privées ne permettent pas à la commune de mettre à disposition ces surfaces d'alpage à l'éleveur par Convention Pluriannuelle de Pâturage. Seule la constitution d'une Association Foncière Pastorale, à minima sur l'alpage du Carrelet mais pouvant englober d'autres surfaces communales telles que le vallon des Sources, permettrait de constituer une unité cohérente et gérable.

Une AFP pourrait de plus bénéficier de fonds publics, à hauteur de 70%, pour la mise en place d'aménagements et d'équipements pastoraux, dans le cadre des Plans Pastoraux Territoriaux (fonds de la Région et de l'Europe – FEADER).

5- Une richesse environnementale à préserver

- Les inventaires du Parc National des Ecrins soulignent la diversité des espèces floristiques et faunistiques présentes sur les surfaces d'alpage de la commune. Leur localisation cartographique permet de bien raisonner l'interface de ces enjeux environnementaux avec les pratiques pastorales.
- Sur l'alpage bovin, les pratiques actuelles sont compatibles avec la préservation des milieux et des espèces d'intérêt. Tout ajustement de pratique et tout aménagement devra tout de même garder cette vigilance et être raisonné en fonction.
- Sur le vallon des sources, si une activité pastorale devait y être installée, la prise en compte de ces enjeux devrait être approfondie et discutée avec les agents du PN des Ecrins et le berger, pour ajuster au mieux les conduites.

Commune de Villard Notre Dame
Oisans, Parc National des Ecrins, Département de l'Isère

Mars 2023